

Collectif Citoyen de Vigilance



Nous contacter : ccv65500@gmail.com

CCV est un collectif de vigilance mis en place par des Vicquois suite à la dernière élection municipale. Il regroupe des citoyens de tous âges, de toutes catégories sociales, de toutes sensibilités politiques, soucieux de respecter le jeu démocratique et citoyen. Beaucoup de promesses ont été faites. Nous serons vigilants sur leur mise en œuvre. Le bulletin CCV vous informera.

Dans ce numéro :

Les promesses

Les changements

Les dérives : ComCom-PLUI

Les bavures protocolaires

Brèves : on ne nous dit pas tout

Le déroulement du dernier Conseil Municipal et le comportement du Maire nous interpellent. Ses propos désobligeants, ses provocations, ses décisions sont d'une affligeante réalité.

Les promesses

Sois fidèle à tes promesses et ne trompe pas celui qui compte sur toi ! Si le mensonge en politique est une faute majeure, il existe une faute beaucoup plus grave ; celle qui consiste à utiliser un subterfuge pour essayer de satisfaire une promesse (par ailleurs forclosée) et **remplacer Netto pour conforter son égo**.

La ville de Vic serait-elle trop riche pour acheter le bar des allées (100 000 euros d'achat hors travaux non chiffrés) alors qu'un commerçant Vicquois était déjà en pourparlers très avancés sur ce même projet et proposait des services identiques ?

Nous sommes proches de la gabegie d'autant que la Communauté de Communes, où Vic ne siège toujours pas, détient la compétence en la matière. On pourra toujours objecter qu'il s'agit de commerce ou d'économie ; seule une juridiction qui ne manquera pas d'être saisie tranchera le débat, autant dire vers les calendes Grecques. En outre, il semble que la ville ne puisse préempter que sur un acte authentique ; alors pourquoi ces rodomontades pour décourager une initiative privée ? On veut croire que M. le Maire a déjà le tempérament gascon, ses promesses le prouvent. L'état de grâce est révolu. Il est temps que le débat d'orientation budgétaire qui définit la politique de la ville pour la durée de la mandature soit établi et porté à la connaissance des Vicquois. Ils pourront ainsi comparer les promesses électorales et les réalisations envisagées.



Indemnités des élus

Cadeau de Noël et étrennes du nouvel an : **91 800 €** d'indemnités d'élus par an à la charge des contribuables.

Cela représentera un surplus de **80 000 €** par rapport à la précédente mandature.

M. Menet justifie cette augmentation des indemnités par un travail 400% supérieur à celui de l'ancienne municipalité (c'est comme un béret, ça n'a pas de sens).

Remplacerait-on le papier glacé du bulletin municipal pour tous les Vicquois par du papier monnaie réservé aux élus ?

Les changements !!!

Vidéo protection

« Nous installerons des caméras de vidéosurveillance dans les endroits les plus sensibles, devant la mairie notamment ». Engagement n° 11 - C. Menet

Nous passons donc de la vidéosurveillance promise lors de la campagne à la vidéo protection et revenons aux propositions de l'équipe précédente.

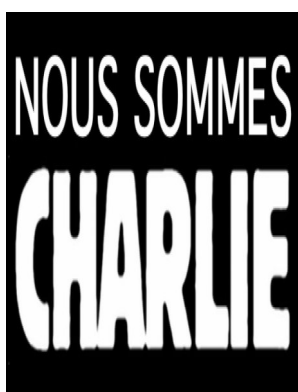
Quelles dépenses ?

Pour quelle délinquance ?

Est-ce aujourd'hui une priorité ?

Subventions associations

Treize associations se voient attribuer des subventions supplémentaires pour un montant de 14 000 €. Tandis que d'autres voient leur budget amputé. La MJC, faute du renouvellement de ses subventions, n'est plus en mesure d'assurer sa mission d'animation pour les enfants de 11-15 ans.





Association loi 1901
JO du 3 mai 2014

Tous les points développés ont
été évoqués lors des séances
des conseils municipaux.
Venez nombreux y assister.

NOS MEILLEURS VŒUX CITOYENS POUR CETTE NOUVELLE ANNEE

Permanence



Et le week-end !
A qui doit on s'adresser ?
Aucune permanence téléphonique
assurée (message d'attente)!

PROCESSUS DE DÉCISION :



Les dérives ! Communauté de Communes – PLUI .

De quel manque de solidarité fait preuve notre maire envers nos villages voisins !

Il fait voter sa majorité pour :

- * quitter la Communauté de Communes suite à sa non élection à la présidence.
- * refuser le transfert de compétence de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Cette attitude de mépris, qui pénalise toutes les communes, indignes les populations environnantes et leurs élus, mais aussi les Vicquois.

Rappelons que la Communauté de Communes Vic-Montaner regroupe 29 communes sur deux départements.

Sa population totale est de 13 065 habitants dont 5 511 pour Vic qui représente 42,18 %.

L'implantation sur Vic des structures gérées par la Communauté de Communes, telles que : crèche - médiathèque - piscine - salle multimédia (cinéma-Octav) - pôle services administratifs (office tourisme - CPAM - CAF ADMR - mission locale) - hôtel entreprises - chaufferie bois énergie - zone industrielle de la Herray - aire des gens du voyage, montrent bien la solidarité et le travail accompli par tous les élus de ce territoire,

Alors, M. le Maire va-t-il cesser cette rancune lamentable ?

Nous en avons assez d'entendre toujours ces mêmes propos sur l'attente de nouveaux découpages territoriaux (Ce n'est pas dans le dehors d'aujourd'hui que l'on prépare le dedans de demain).

De plus, nous aurait-il menti en déclarant lors du conseil municipal du 29 avril 2014 : « dès demain, je saisirai les services de l'Etat pour commencer à définir les modalités de sortie de la CCVM » ?

Or, lors de la dernière réunion du conseil municipal le 11 décembre 2014 (donc 7 mois après) Mr le Maire a reconnu ne pas en avoir encore parlé mais que cela serait fait lors de la visite de Madame la Préfète.

Les bavures protocolaires....

Visite de madame la Préfète le 18 novembre 2014

A l'invitation de la CCVM adressée à la Préfète et à l'ensemble des maires, Monsieur le Maire de Vic a manqué à son devoir en refusant d'accueillir la représentante de l'Etat et n'a même pas délégué un adjoint.

Lors de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2014, à une question de l'opposition sur ce sujet, il a répondu n'avoir reçu l'information que deux ou trois jours avant, trop tard pour son agenda. Il a ajouté que Madame la Préfète l'avait appelé pour s'excuser. Quelles excuses devait-elle donc présenter ?

Anciens combattants privés de chaises !

Réunis en Assemblée Générale dans la salle du conseil municipal sans chaises, les anciens combattants ont longuement attendu la visite de Monsieur le Maire.

En vain !

Ils l'ont toutefois vu, plus exactement croisé, alors qu'ils se rendaient au restaurant et que lui sortait tranquillement de la pâtisserie.

Brèves : on ne nous dit pas tout...

Des ordures pas claires

En octobre 2014, M Menet faisait part (presse) de ses exigences et annonçait aux Vicquois une seule collecte par semaine et une réduction de leur facture de 30%, ce à partir du 1er janvier 2015.

Il fallait y voir un effet d'annonce, une occupation de l'espace médiatique, une vision partielle et partielle du problème posé par les déchets. Bref ! Une promesse qui compte tenu de la complexité du dossier ne pouvait aboutir. Réduire le coût, c'est d'abord réduire la quantité de déchets produits (mise en place de comportements plus vertueux). Comment sortir de cette impasse ?

Lors du dernier conseil municipal,

M. le Maire annonce une entente tacite avec VAE.

Annnonce réaffirmée en réunion publique en date du 12 décembre 2014 par M. Menet.

La sagesse semblait l'emporter et les positions de VAE acceptées.

Ce sentiment était d'ailleurs renforcé par la présence de 2 conseillers délégués de la majorité lors de la réunion VAE en date du 15 décembre 2014

Sauf que !!! Dès la fin du premier point de l'ordre du jour, les délégués déclarent que les annonces faites en conseil municipal ne sont pas respectées et quittent la séance. Eclat programmé ?

Quelle est l'entente tacite avec VAE annoncée lors du dernier conseil

municipal ?

Comment sortir de ce flou et de ce décalage ?

« Quand c'est flou y'a un loup » disait ma grand-mère.

Rictusphobie

Bien que le rire soit le propre de l'homme, M. le Maire ne supporte ni rictus, ni sourire lorsqu'il prend la parole en conseil municipal. Haute considération de lui-même, ses propos ne peuvent qu'être bus (égotisme oblige). Il est donc conseillé aux dubitatifs et aux insoumis de s'inscrire dans le « Bu de l'Imbu » afin de s'éviter publiquement un rappel à l'ordre désobligeant. L'aura de l'Oracle ne saurait être égratignée.

« Faut-il pleurer ou bien en rire »?

